

Ville de RUELLE SUR TOUVRE
SIRET 21160291700125

**BUDGET ANNEXE
MAISON DE SANTE**

2019



POSTE COMPTABLE : TRESORERIE D'ANGOULEME MUNICIPALE ET AMENDES

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.11 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.12 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.13 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.14 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES

Jointes Sans Objet

A - Eléments du bilan

- p.18 A1 - Présentation croisée par fonction
p.20 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement
p.22 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement
p.23 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
p.25 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
p.26 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
p.27 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
p.29 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
p.30 A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
p.31 A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
p.32 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
p.33 A4 - Etat des provisions
p.34 A5 - Etalement des provisions
p.35 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
p.36 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
p.37 A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement
p.38 A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement
p.39 A8 - Etat des charges transférées
p.40 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

- p.41 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
p.42 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
p.43 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
p.44 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
p.45 B1.5 - Etat des autres engagements donnés
p.46 B1.6 - Etat des engagements reçus
p.47 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget
p.48 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
p.49 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
p.50 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- p.52 C1 - Etat du personnel
p.53 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
p.54 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
p.55 C3.2 - Liste des établissements publics créés
p.56 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
p.57 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

- p.58 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
p.59 D2 - Arrêté et signatures

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Code INSEE 21120291	RUELLE S/TOUVRE MAISON DE SANTE	BP 2019
--------------------------------------	--	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	7 516
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	9,59	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	16,11	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	5,62	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	89,71%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	34,86%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les classes des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 après le vote du compte administratif 2018.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	135 000,00	134 047,16

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 952,84

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	135 000,00	135 000,00
--	-------------------	-------------------

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	83 559,00	63 901,40

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	8 176,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 27 833,60

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	91 735,00	91 735,00
---	------------------	------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	226 735,00	226 735,00
----------------------------	-------------------	-------------------

- (1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
- (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
- (4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	52 617,00	0,00	57 300,00		57 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion courante		52 617,00	0,00	57 300,00		57 300,00
66	Charges financières	15 319,35	0,00	14 762,00		14 762,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		67 936,35	0,00	72 062,00		72 062,00
023	Virement à la section d'investissement (5)			16 324,00		16 324,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	45 739,00		46 614,00		46 614,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		45 739,00		62 938,00		62 938,00
TOTAL		113 675,35	0,00	135 000,00		135 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

135 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	13 000,00	0,00	15 437,16		15 437,16
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	116 956,65	0,00	105 635,00		105 635,00
Total des recettes de gestion courante		129 956,65	0,00	121 072,16		121 072,16
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	200,35	0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		130 157,00	0,00	121 072,16		121 072,16
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	12 975,00		12 975,00		12 975,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		12 975,00		12 975,00		12 975,00
TOTAL		143 132,00	0,00	134 047,16		134 047,16

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

952,84

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

135 000,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

49 963,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	62 500,00	8 176,00	34 034,00		42 210,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'équipement		62 500,00	8 176,00	34 034,00		42 210,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	36 025,00	0,00	36 550,00		36 550,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
Total des dépenses financières		36 025,00	0,00	36 550,00		36 550,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		98 525,00	8 176,00	70 584,00		78 760,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	12 975,00		12 975,00		12 975,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		12 975,00		12 975,00		12 975,00
TOTAL		111 500,00	8 176,00	83 559,00		91 735,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

91 735,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00		0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 253,66	0,00	963,40		963,40
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
Total des recettes financières		1 253,66	0,00	963,40		963,40
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 253,66	0,00	963,40		963,40
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			16 324,00		16 324,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	45 739,00		46 614,00		46 614,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		45 739,00		62 938,00		62 938,00
TOTAL		46 992,66	0,00	63 901,40		63 901,40

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

27 833,60

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

91 735,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

49 963,00

RUELLE S/TOUVRE - 16 - MAISON DE SANTE	BP 2019
---	----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	57 300,00		57 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	14 762,00	0,00	14 762,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	46 614,00	46 614,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		16 324,00	16 324,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	72 062,00	62 938,00	135 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

135 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	12 975,00	12 975,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	36 550,00	0,00	36 550,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	42 210,00	0,00	42 210,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	78 760,00	12 975,00	91 735,00

+

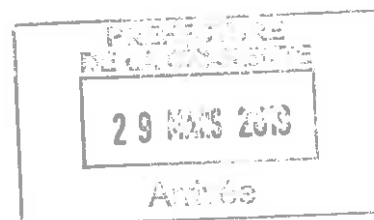
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

91 735,00



(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	15 437,16		15 437,16
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	105 635,00	0,00	105 635,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	12 975,00	12 975,00
Recettes de fonctionnement - Total		121 072,16	12 975,00	134 047,16

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

952,84

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

135 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	963,40	0,00	963,40
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		46 614,00	46 614,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		16 324,00	16 324,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		963,40	62 938,00	63 901,40

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

27 833,60

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

91 735,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	52 617,00	57 300,00	
60611	Eau et assainissement	1 100,00	1 100,00	
60612	Énergie - Électricité	13 600,00	12 500,00	
60632	Fournitures de petit équipement	100,00	1 500,00	
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	3 692,00	4 000,00	
6156	Maintenance	1 200,00	4 500,00	
6168	Autres primes d'assurance	290,00	300,00	
6262	Frais de télécommunications	685,00	700,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 500,00	11 000,00	
62871	A la collectivité de rattachement	21 450,00	21 700,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	
014	Atténuations de produits		0,00	
65	Autres charges de gestion courante		0,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		52 617,00	57 300,00	
66	Charges financières (b)	15 319,35	14 762,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 338,47	14 781,47	
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	-19,12	-19,47	
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		67 936,35	72 062,00	
023	Virement à la section d'investissement		16 324,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	45 739,00	46 614,00	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	45 739,00	46 614,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		45 739,00	62 938,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio.		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		45 739,00	62 938,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		113 675,35	135 000,00	

+

RESTES A REALISER 2018 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

135 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	430,97
Montant des ICNE de l'exercice N-1	450,44
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-19,47

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	13 000,00	15 437,16	
70878	par d'autres redevables	13 000,00	15 437,16	
73	Impôts et taxes		0,00	
74	Dotations, subventions et participations		0,00	
75	Autres produits de gestion courante	116 956,65	105 635,00	
752	Revenus des immeubles	87 500,00	105 635,00	
7552	Déficit du budget annexe à caractère administratif par le bu	29 456,65	0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		129 956,65	121 072,16	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	200,35	0,00	
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	200,35	0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		130 157,00	121 072,16	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	12 975,00	12 975,00	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées a	12 975,00	12 975,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		12 975,00	12 975,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		143 132,00	134 047,16	

+

RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
------------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	952,84
--	---------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	135 000,00
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	62 500,00	34 034,00	
2132	Immeubles de rapport	27 500,00	0,00	
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des con	35 000,00	0,00	
2138	Autres constructions		34 034,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
Total des dépenses d'équipement		62 500,00	34 034,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	36 025,00	36 550,00	
1641	Emprunts en euros	12 747,00	12 977,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 705,00	1 013,00	
168748	Autres communes	21 573,00	22 560,00	
Total des dépenses financières		36 025,00	36 550,00	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		98 525,00	70 584,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	12 975,00	12 975,00	
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	12 975,00	12 975,00	
13911	Etat et établissements nationaux	375,00	375,00	
13912	Régions	10 000,00	10 000,00	
13913	Départements	2 600,00	2 600,00	
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		12 975,00	12 975,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		111 500,00	83 559,00	

+

RESTES A REALISER 2018 (11)

8 176,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

91 735,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement			0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 253,66	963,40	
Total des recettes financières		1 253,66	963,40	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		1 253,66	963,40	
021	Virement de la section de fonctionnement		16 324,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	45 739,00	46 614,00	
28031	Amortissements des frais d'études	147,00	147,00	
28132	Immeubles de rapport	45 195,00	45 195,00	
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		875,00	
28184	Mobilier	397,00	397,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		45 739,00	62 938,00	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		45 739,00	62 938,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		46 992,66	63 901,40	

+

RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	27 833,60
--	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	91 735,00
--	-----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

RUELLE S/TOUVRE - 16 - MAISON DE SANTE	BP 2019
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	^a 0,00	0,00	^b 0,00	^b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	^c 0,00	^d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

RUELLE S/TOUVRE - 16 - MAISON DE SANTE	BP	2019
--	----	------

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généralistes administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains,	9 Action économique	TOTAL
												A1

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	22 560,00	12 977,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 047,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 584,00
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 034,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 034,00
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	22 560,00											22 560,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Total dépenses de l'exercice	22 560,00	12 977,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 022,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 559,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 176,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 176,00
Total cumulé dépenses d'investissement	22 560,00	12 977,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 198,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 735,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 901,40	0,00	0,00	0,00	0,00	63 901,40
RAR N-1 et reports	27 833,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 833,60
Total cumulé recettes d'investissement	27 833,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 901,40	0,00	0,00	0,00	0,00	91 735,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	-19,47	14 781,47	0,00	0,00	0,00	0,00	120 238,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	-19,47	14 781,47	0,00	0,00	0,00	0,00	120 238,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 047,16	0,00	0,00	0,00	0,00	134 047,16
RAR N-1 et reports	952,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	952,84
Total cumulé recettes de fonctionnement	952,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 047,16	0,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

RUELLE S/TOUVRE - 16 - MAISON DE SANTE	BP	2019
--	----	------

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	--	--	--	-------------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement													
Dépenses réelles		22 560,00	12 977,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 188,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 735,00
16	Emprunts et dettes assimilées	22 560,00	12 977,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 223,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 760,00
1641	Emprunts en euros	0,00	12 977,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 550,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 013,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 013,00
168748	Autres communes	22 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 560,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 210,00
2132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 176,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 176,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 034,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 034,00
Dépenses d'ordre													
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 975,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 975,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	375,00
13912	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
13913	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00

RECETTES

Total recettes d'investissement													
Recettes réelles		27 833,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 901,40	0,00	0,00	0,00	0,00	91 735,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement rep	27 833,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	963,40	0,00	0,00	0,00	0,00	28 797,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	27 833,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 833,60
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	963,40	0,00	0,00	0,00	0,00	963,40
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	963,40	0,00	0,00	0,00	0,00	963,40
Recettes d'ordre													
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 938,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 938,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 324,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 324,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 614,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 614,00
28031	Amortissements des frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147,00
28132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 195,00
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défenses civile	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	875,00	0,00	0,00	0,00	0,00	875,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	397,00

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement			-19,47	14 781,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00
Dépenses réelles			-19,47	14 781,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 062,00
011	Charges à caractère général		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 300,00
60511	Eau et assainissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
60612	Energie - Electricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
60632	Fournitures de petit équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6156	Maintenance		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
6168	Autres primes d'assurance		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6262	Frais de télécommunications		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
6283	Frais de nettoyage des locaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
62871	A la collectivité de rattachement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 700,00
66	Charges financières		-19,47	14 781,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 762,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance		0,00	14 781,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 781,47
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus		-19,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-19,47
Dépenses d'ordre			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 938,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 938,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 324,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 324,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 324,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 324,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 614,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 614,00
6811	Dotation aux amort. des immos incorporelles et corpore		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 614,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 614,00

RECETTES

Total recettes de fonctionnement			952,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00
Recettes réelles			952,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 025,00
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou défi		952,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	952,84
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		952,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	952,84
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses:		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 437,16	0,00	0,00	0,00	0,00	15 437,16
70878	par d'autres redevables		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 437,16	0,00	0,00	0,00	0,00	15 437,16

RUELLE S/TOUVRE - 16 - MAISON DE SANTE		BP	2019
--	--	----	------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généralx administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 635,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 635,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 635,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 635,00
Recettes d'ordre													
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 975,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 975,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 975,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 975,00
								12 975,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 975,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

RUELLE SITOUVRE - 16 - MAISON DE SANTE	BP	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1.1
DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	0 Services généraux des administrations	01 Opérations non ventilables	Total
DEPENSES TOTALES (2)	14 781,47	-19,47	14 762,00
Dépenses de l'exercice	14 781,47	-19,47	14 762,00
66 Charges financières	14 781,47	-19,47	14 762,00
RECETTES TOTALES (2)	0,00	952,84	952,84
Restes à réaliser - reports	0,00	952,84	952,84
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déf	0,00	952,84	952,84

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

RUELLE STOUVRE - 16 - MAISON DE SANTE		BP	2019
---------------------------------------	--	----	------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 5 Interventions sociales et santé

CHAPITRES (1)	5 Interventions sociales et santé	Total
DEPENSES TOTALES (2)	120 238,00	120 238,00
Dépenses de l'exercice	120 238,00	120 238,00
011 Charges à caractère général	57 300,00	57 300,00
023 Virement à la section d'investissement	16 324,00	16 324,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 614,00	46 614,00
RECETTES TOTALES (2)	134 047,16	134 047,16
Recettes de l'exercice	134 047,16	134 047,16
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 975,00	12 975,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	15 437,16	15 437,16
75 Autres produits de gestion courante	105 635,00	105 635,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
DETAIL INVESTISSEMENT		
		IV
		A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	0 Services généraux des administrations publiques locales	01 Opérations non ventilables	Total
DEPENSES TOTALES (2)	12 977,00	22 560,00	35 537,00
Dépenses de l'exercice	12 977,00	22 560,00	35 537,00
Non individualisées en opérations	12 977,00	22 560,00	35 537,00
16 Emprunts et dettes assimilées	12 977,00	22 560,00	35 537,00
RECETTES TOTALES (2)	0,00	27 833,60	27 833,60
Restes à réaliser - reports	0,00	27 833,60	27 833,60
Non affectées aux opérations	0,00	27 833,60	27 833,60
001 Solde d'exécution de la section d'investis	0,00	27 833,60	27 833,60

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

RUELLE S'TOUVRE - 16 - MAISON DE SANTE		BP	2019
--	--	----	------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
DETAIL INVESTISSEMENT		

FONCTION 5 Interventions sociales et santé

CHAPITRES (1)	5 interventions sociales et santé	Total
DEPENSES TOTALES (2)	56 198,00	56 198,00
Dépenses de l'exercice	48 022,00	48 022,00
Non individualisées en opérations	48 022,00	48 022,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	12 975,00	12 975,00
16 Emprunts et dettes assimilées	1 013,00	1 013,00
21 Immobilisations corporelles	34 034,00	34 034,00
Restes à réaliser - reports	8 176,00	8 176,00
Non individualisées en opérations	8 176,00	8 176,00
21 Immobilisations corporelles	8 176,00	8 176,00
RECETTES TOTALES (2)	63 901,40	63 901,40
Recettes de l'exercice	63 901,40	63 901,40
Non affectées aux opérations	63 901,40	63 901,40
021 Virement de la section de fonctionnement	16 324,00	16 324,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	46 614,00	46 614,00
16 Emprunts et dettes assimilées	963,40	963,40

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

RUELLE S/TOUVRE - 16 - MAISON DE SANTE		BP	2019
--	--	----	------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		A2.1
CREDITS DE TRESORERIE (1)		

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

TV

A2.2

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type du taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

5) Indiquer le niveau de l'origine du contact

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)	
	IV
	A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2019											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		300 292,06					12 976,29	5 317,99	0,00	430,97
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		300 292,06					12 976,29	5 317,99	0,00	430,97
MON518667EUR/05	N	0,00		300 292,06	19,42	F		1,81271	12 976,29	5 317,99	0,00	430,97
Total général		0,00		300 292,06					12 976,29	5 317,99	0,00	430,97

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

IV
A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat bonifiées	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)		
		IV
		A2.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	100.00%					
	Montant en euros	300 292,06					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2019 après opérations de couverture éventuelles.

RUELLE S/TOUVRE - 16 - MAISON DE SANTE		BP	2019
--	--	----	------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		A2.5
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)		

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		A2.5
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)		

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

RUELLE S/TOUVRE - 16 - MAISON DE SANTE	BP 2019
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

RUELLE S/TOUVRE - 16 - MAISON DE SANTE	BP 2019
---	----------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 600,00€			13/03/2007
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès.....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

RUELLE S/TOUVRE - 16 - MAISON DE SANTE	BP 2019
---	----------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		48 512,00	48 512,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		35 537,00	35 537,00
1641	Emprunts en euros	12 977,00	12 977,00
1687	Autres dettes	22 560,00	22 560,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		12 975,00	12 975,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	12 975,00	12 975,00
020	Dépenses Imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	48 512,00	8 176,00	D001 0,00	56 688,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		62 938,00	III 62 938,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		62 938,00	62 938,00
28031	Amortissements des frais d'études	147,00	147,00
28132	Immeubles de rapport	45 195,00	45 195,00
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	875,00	875,00
28184	Mobilier	397,00	397,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	16 324,00	16 324,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	62 938,00	0,00	27 833,60	0,00	90 771,60

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 56 688,00
Ressources propres disponibles	IV 90 771,60
Solde	V = IV - II (6) + 34 083,60

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV

A7.2.1

	DEPENSES (1)			RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
			Recettes issues de la TEOM		
			Dotations et participations reçues		
			Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
	Total des dépenses réelles	0,00		Total des recettes réelles	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00		TOTAL GENERAL	0,00

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

RUELLE SITOUVRE - 16 - MAISON DE SANTE			BP	2019
--	--	--	----	------

IV - ANNEXES				
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)			IV	
			A9	

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :		
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
				Total (4)
	DEPENSES (a)			
	Dépenses nettes (a-c)			
	RECETTES (b)			
	Recettes nettes (b-d)			

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre

RUELLE STOUVRE - 16 - MAISON DE SANTE		BP	2019
---------------------------------------	--	----	------

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT		B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																	
TOTAL GENERAL																	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

RUELLE STOUVRE - 16 - MAISON DE SANTE		BP	2019
---------------------------------------	--	----	------

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT		B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1) Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1) Annuité nette de la dette de l'exercice (2) Provisions pour garanties d'emprunts	A	0,00
	B	0,00
	C	0,00
	D	0,00
	E=A+B+C-D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice		
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	121 072,16
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)		III
		0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

RUELLE S/TOUVRE - 16 - MAISON DE SANTE	BP 2019
---	----------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

RUELLE S/TOUVRE - 16 - MAISON DE SANTE		BP	2019
--	--	----	------

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

RUELLE S/TOUVRE - 16 - MAISON DE SANTE	BP 2019
---	----------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

RUELLE S/TOUVRE - 16 - MAISON DE SANTE	BP 2019
---	----------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

RUELLE S/TOUVRE - 16 - MAISON DE SANTE	BP 2019
---	----------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou Intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B3
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :	0,00
TOTAL Recettes	TOTAL Dépenses
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :	

IV - ANNEXES	
	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/78/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 * 6/12).

Exemple : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

IVC1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moif du contrat (loi du 28 janvier 1984 modifiée) :
3-a : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs directs sur emplois de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat libe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 8 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif),
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération Intercommunale			
Omega		Sans fiscalité propre	160,00
SIVU Bois Blanc Braconne	18/11/1968	Sans fiscalité propre	1 500,00
SIVU de la Fourrière	13/03/2000	Sans fiscalité propre	6 100,00
SIVU Enfance et Jeunesse	19/12/2005	Sans fiscalité propre	299 610,00
Syndicat Département d'Electrification		Sans fiscalité propre	29 000,00
Syndicat des Restaurants Scolaires	09/03/1973	Sans fiscalité propre	454 700,00
Autres organismes de regroupement			
Agence Technique Départementale de la Charente	08/02/2014	Sans fiscalité propre	11 930,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

RUELLE S/TOUVRE - 16 - MAISON DE SANTE	BP 2019
---	----------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C3.2
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)	

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

RUELLE S/TOUVRE - 16 - MAISON DE SANTE	BP 2019
--	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

RUELLE S/TOUVRE - 16 - MAISON DE SANTE	BP 2019
---	----------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

RUELLE S/TOUVRE - 16 - MAISON DE SANTE	BP 2019
--	---------

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Maire,
A Ruelle-sur-Touvre, le 25/03/2019

Le Maire,


Michel TRICOCHÉ

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

A Ruelle sur Touvre, le 25/03/2019



Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour : 28

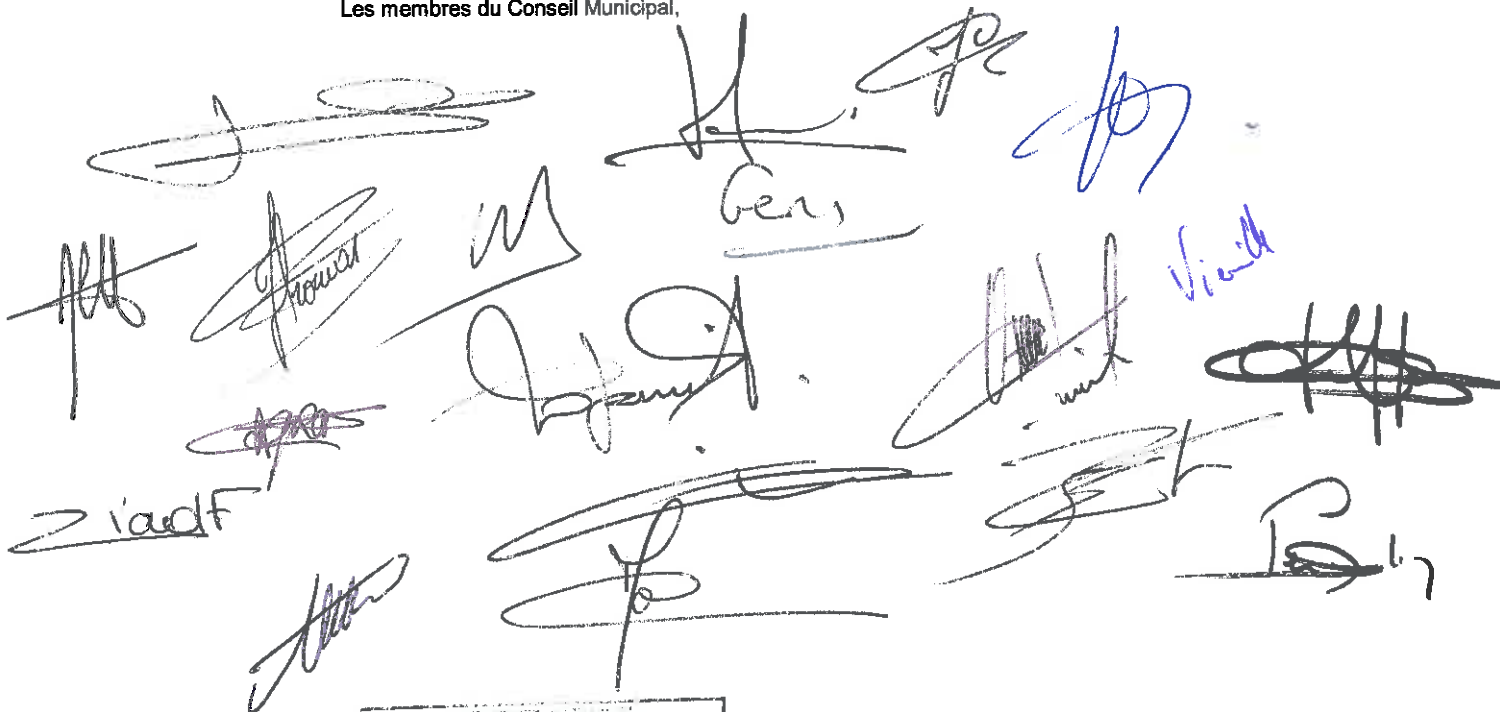
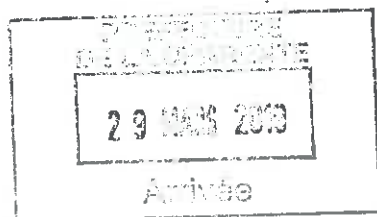
Contre : 0

Abstention : 0

29
19
28 dont
9 pouvoirs

Date de convocation : le 19 mars 2019

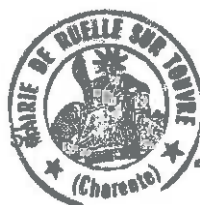
Les membres du Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 29.03.2019 et de la publication le 29.03.2019

A Ruelle sur Touvre, le 1er avril 2019

le Maire,



Michel Tricoche